

RGPD 25 Mai 2018

Passez concrètement à l'action

pour votre mise en conformité

avec le Règlement Général sur la Protection des Données

Les enjeux et sanctions

Adopté par l'Union Européenne en avril 2016, la date d'application du RGPD est le 25 mai 2018. Celui-ci oblige les entreprises à identifier les données personnelles en leur possession ainsi que leurs modalités de traitement et de protection. Il a pour objectifs de :

- 1 Uniformiser la réglementation au niveau européen
- 2 Responsabiliser les entreprises
- 3 Renforcer les droits des personnes

Les sanctions administratives*

Les autorités de protection peuvent notamment :

- Prononcer un avertissement ;
- Mettre en demeure l'entreprise ;
- Limiter temporairement ou définitivement un traitement ;
- Suspendre les flux de données ;
- Ordonner de satisfaire aux demandes d'exercice des droits des personnes ;
- Ordonner la rectification, la limitation ou l'effacement des données.

Les sanctions financières*

Elles peuvent s'élever, selon la catégorie de l'infraction, de 10 ou 20 millions d'euros, ou, dans le cas d'une entreprise*, de 2% jusqu'à 4% du chiffre d'affaires annuel mondial, le montant le plus élevé étant retenu.

* Extrait des sanctions applicables par la CNIL

Testez votre conformité au RGPD

Prenez une minute pour répondre aux 9 questions de notre test et évaluez vos pratiques et les actions à mettre en œuvre.

FAIRE LE TEST

Nos solutions

Nos experts conjuguent la maîtrise des aspects juridiques, des méthodologies innovantes et la connaissance métier de nos clients pour vous garantir un accompagnement de qualité et une mise en conformité avec le RGPD au travers de différentes solutions.

Mise en conformité

Audit

Un court audit de quelques jours basé sur des interviews (direction générale, direction qualité, directions métiers, DSI, RSSI) permettant de contrôler 162 points généraux et 133 contrôles techniques ISO 27002. Après un état des lieux nous vous préconiserons les actions à entreprendre pour vous mettre en conformité.

Accompagnement de mise en conformité

Nous avons développé une démarche d'accompagnement sur la mise en œuvre de solutions spécifiques en 6 étapes :

1. Désigner un pilote et les structures de gouvernances / 2. Cartographier les traitements et données / 3. Prioriser les actions / 4. Gérer les risques / 5. Organiser les processus internes / 6. Documenter la conformité

Maintien en conditions de conformité

DPO externalisé

Le Data Privacy Officer se charge de cartographier les données personnelles, gérer le registre des traitements, des consentements, des contrats (en cas de traitements avec de multiples acteurs) et assure l'interface avec l'organisme de régulation (CNIL en France et CNPD au Luxembourg).

Centre Opérationnel de Sécurité

Ce centre vous permet de sécuriser vos équipements réseau et sauvegarde, bénéficier d'une veille, d'une détection des événements en temps réel, d'une équipe de réponse aux incidents et d'une analyse (collecte des preuves...).

Notre solution clés en main



Central Consent Manager
Une plateforme de gestion des traitements et consentements

Pour plus d'informations sur les enjeux et conséquences du RGPD pour votre entreprise, rendez-vous sur www.rgpd-2018.com